

OBJET

FINANCES -
Modification des tarifs de
l'aire d'accueil des gens
du voyage.

--

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation :
12/09/17

Date d'affichage :
12/09/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers
votant : 68

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 18 SEPTEMBRE 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. José PEREZ représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Agnès POTEL

Absent(e)s :

M. Alain RACHESBOEUF, M. Damien NICOLAS, Mme Monique BRY, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le 30 juin 2014, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin adoptait par délibération un nouveau règlement intérieur et de nouveaux tarifs applicables sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Quentin.

Outre cette nouvelle tarification, c'est aussi le principe du règlement des consommations des fluides (eau et électricité) qui a été modifié, en passant d'un mode de facturation au forfait (5 €/jour tout compris) à celui des consommations réelles basées sur les tarifs publics en vigueur.

Pour la partie électricité, les consommations réelles n'étant pas adaptées, les services ont entamé une concertation avec les représentants de la communauté des gens du voyage.

Il est ainsi proposé de revenir à un tarif facturé selon un forfait et non plus à la consommation réelle.

Par contre, la tarification à la consommation réelle sur l'eau serait maintenue pour éviter les gaspillages.

Nouvelle proposition tarifaire :

- Emplacement / jour : **3 €**
- Electricité / jour : **3 €**
- Eau et assainissement / m3 : **5 €** (tarif fournisseur en vigueur)

En adoptant ces tarifs, la recette moyenne par jour et par emplacement passerait de 2,70 € à 7 € environ pour une famille de 4 personnes, soit environ 50 €/semaine par famille, ce qui d'après les études menées auprès d'autres aires d'accueil, constitue la somme limite à ne pas dépasser pour éviter les impayés.

Ces tarifs fixés par délibération du conseil communautaire sont révisables annuellement.

Le règlement des consommables et de la redevance « emplacement » se font auprès du gestionnaire dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de modifier les tarifs applicables sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération à prendre toutes les mesures appropriées et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Marie-Laurence MAITRE ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170918-40392-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/17

Publication : 29/09/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation